

REGLEMENTATION POUR LES EPREUVES SUR CIRCUIT INFÉRIEUR OU ÉGAL À 2 Km

Le choix de la formule appartient à l'organisateur, qui devra l'annoncer avec précision dans la publication de la course.

Si le circuit mesure plus de 2000 m, l'épreuve est courue exclusivement selon la réglementation des courses routières (avec classement unique à l'arrivée), étant entendu cependant que les dispositions de l'article 2 du présent règlement s'appliquent dans toutes circonstances, de par la logique sportive dont elle s'inspire.

Pour tout point non précisé, les règlements administratifs et techniques de la FFC s'appliquent.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans la mesure où le changement de roues avec bonification est autorisé, il l'est **pour crevaison ou roue hors d'usage**. Il convient alors que le coureur présente obligatoirement et spontanément la dite roue aux commissaires au podium. Les coureurs bénéficiant de deux tours de bonification sur les circuits inférieurs à 1500 m et d'un tour de bonification sur les circuits dont le développement est compris entre 1500 et 2000 m. Si le coureur fait demi-tour pour changer de roue, il ne bénéficie pas de tour de bonification. Si le coureur est dépanné sur le circuit, il ne bénéficie pas de tour de bonification. Tout coureur bénéficiant d'une bonification doit obligatoirement réintégrer la course dans la position dans laquelle il se trouvait au moment de l'incident. Cette position lui est indiquée par l'un des commissaires. Le coureur ne doit pas repartir avant d'avoir obtenu l'autorisation du dit commissaire. Il n'y a pas de bonification dans les 5 derniers tours.
2. Les coureurs se laissant décoller intentionnellement du peloton dans le but d'aider un autre coureur à prendre ou à reprendre un tour sont immédiatement mis hors course et pénalisés. En aucune manière, un coureur lâché n'est autorisé à mener un groupe d'attaque ou de contre-attaque, sous peine de mise hors course et de pénalités.
3. Les coureurs ayant deux tours de retard peuvent être mis hors course sur décision des commissaires.
4. Dans l'hypothèse où plusieurs courses se succèdent sur le même circuit, il est rappelé que l'échauffement des coureurs est interdit sur le circuit, sous peine de pénalisation, pendant le déroulement d'une autre épreuve.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

A. Course aux points

1. Les courses se disputent par addition de points et à la distance. Les points attribués aux classements intermédiaires sont les suivants : 5, 3, 2 et 1 respectivement aux quatre premiers. Ceux du classement final sont doublés, soit 10, 6, 4 et 2.
2. Au cas où un coureur ou un groupe de coureurs rejoint le peloton (groupe le plus important) ou les deux tiers des coureurs restant en course (en l'absence de peloton significatif), ce coureur ou ce groupe est crédité d'un tour d'avance sur tous les autres coureurs. Les coureurs qui, en position de contre-attaque, se trouveraient devant le peloton sont à considérer comme doublés dès ce moment. Dès qu'un tour d'avance est accordé, les points (ainsi que les primes) sont à nouveau attribués au coureur en tête du peloton et aux échappés éventuels (tête de course). En terme de tours pris ou perdus, les positions sont acquises à l'amorce du dernier tour avant le classement. Les coureurs lâchés ne marquent pas de points.
3. Le vainqueur est le coureur ayant parcouru la distance prévue et qui totalise le plus de points. En cas d'égalité de points, sera proclamé vainqueur le coureur ayant obtenu la meilleure place au dernier classement.
4. L'épreuve s'achève dès lors que le vainqueur a accompli la distance, les coureurs ayant des tours de retard ne les accomplissent pas, mais sont classés à un ou plusieurs tours du vainqueur.
5. Le changement de roues est autorisé avec bonification conformément à l'article 2. Il est précisé que les points se gagnent sur la ligne, il ne peut être envisagé d'attribuer des points aux coureurs échappés contraints au changement de roues pendant un tour de classement.
6. Il est conseillé de limiter le nombre de classements à un chiffre entre 6 et 8. Dans les courses de U19 et seniors, la distance idéale entre deux classements est de l'ordre de 10 km. Pour les U15 et U17, la distance d'une épreuve doit se situer respectivement entre 15 et 18 Kms et 40 et 50 km. Il convient dans ces catégories de jeunes de faire disputer entre 4 et 8 classements.